

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Délibération n° D-2020-33

Poney maître d'école - Demande de subvention 2019/2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/01/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/02/2020

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

Direction de l'Éducation

**Poney maître d'école - Demande de subvention
2019/2020**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis 2009, la Ville de Niort met en œuvre sur les trois écoles du réseau d'éducation prioritaire à l'attention des élèves de grande section de maternelle l'action poney maître d'école.

Ce programme s'inscrit dans les objectifs du Contrat de ville 2015-2022 articulé autour de 3 piliers dont le pilier Cohésion sociale qui vise à développer :

- la parentalité, par la sollicitation de parents bénévoles invités à chaque séance,
- la réussite éducative, par des liens qui se cimentent avec l'équipe éducative, lien primordial à la réussite des enfants.

Intégrée désormais dans le parcours de l'élève et véritable vecteur d'apprentissage, l'opération s'appuie sur le poney comme fil conducteur, outil de médiation et d'apprentissage.

Ce dispositif est élaboré en partenariat avec la Direction départementale des services de l'Éducation nationale, le centre équestre et transversalement les services de la ville, et répond à plusieurs enjeux tels que :

- favoriser l'implication des parents,
- proposer une autre forme d'apprentissage hors des murs d'une école,
- mener une animation sportive et de loisirs qui privilégie le lien affectif avec l'animal et le respect des règles de conduite.

Concrètement, une classe de grande section de maternelle est transplantée au centre équestre pour un cycle de 8 séances le jeudi.

Au cours de la journée, divers ateliers sont proposés aux enfants par rotation, qui s'organisent autour :

- d'activités pédagogiques (écriture, lecture, arts plastiques, ...),
- de la pratique équestre,
- de la connaissance de l'univers du poney (découverte d'équipement et/ou d'outils).

Afin de poursuivre cette action engagée avec les écoles E. Pérochon, J. Zay et E. Zola, soit 4 classes de maternelle concernées pour 2019-2020, la Communauté d'Agglomération du Niortais est sollicitée pour une participation au titre de l'année scolaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

- solliciter le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € ;
- signer le cas échéant la convention à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 1 |

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO